

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00429 Numéro SIREN : 522 080 274 Nom ou dénomination : MANTALEX
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt 3908

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/3908

Déposant :

Nom/dénomination : MANTALEX

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 522 080 274

N° gestion : 2010 B 00429



SARL Mantalex

Déclaration et liasse fiscale

Le 29 juin 2020
Certifié conforme
Mantalex

SARL MANTALEX
1, les Isles - Proussy
14110 CONDÉ EN NORMANDIE
RCS N° 522 080 274

19 / 41



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL Mantalex	
SIRET 5 2 2 0 8 0 2 7 4 0 0 0 1 5	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
Les Isles	
14110 PROUSSY	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Activités des sociétés holding
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
--	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	44023
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
---	--

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
--	--

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
------------------------------------	--

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	X	EBP
--	---	-----

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
---	----------------------------

KPMG 8 rue Denys Boudard BP 273 - La Lande Patry 61100 Flers	
---	--

Tél:	Tél:
------	------

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
---------------------------------	------------------------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 06042020	Lieu: PROUSSY
---	----------------	---------------

Qualité et nom du signataire: M Goudier Michel - Gérant	Signature:
---	------------

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	
---	--



ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SARL Mantalex

31122019

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
M Goudier Michel	9600	2019	18000				
Les Isles 14110 PROUSSY							

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Désignation de l'entreprise : SARL Mantalex		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise Les Isles 14110 PROUSSY		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 5 2 2 0 8 0 2 7 4 0 0 0 1 5		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31/12/2019				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	31944	
		Constructions	AP	AQ	80875	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	118823	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	54316	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	318850	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	823	
TOTAL (II)		BJ	BK	890884		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	24696	
		Autres créances (3)	BZ	CA	5663	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	498750	
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	254955	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	924	
TOTAL (III)		CJ	CK	784990		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1675875		
				254016		
				1421858		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	823	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL Mantalex		Néant ☐ *	
				Exercice N 31122019	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1000000..)			DA	1000000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	100000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	153303
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-18315
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1234987
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	155394
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	9200
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	20790
	Dettes fiscales et sociales			DY	543
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	190
	Autres dettes			EA	752
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	186871	
Écarts de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1421858	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	62440	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL Mantalex				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	138837	FH		FI	138837	
		FJ	138837	FK		FL	138837	
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO		
	Subventions d'exploitation					FP		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FQ	343	
	Autres produits (1) (11)					FR	139181	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	290	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	111157	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8408	
	Salaires et traitements *					FY	24182	
	Charges sociales (10)					FZ	3370	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *			GA	43360
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	4	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	190773
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-51591	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	27060	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8161	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	35221	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1945	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1945	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	33275	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-18315	

(R: NVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL Mantalex		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	174402	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	192718	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	-18315	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { — Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ — Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL Mantalex										31122019		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG	31944	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	287496	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	152135	KT		KU	3288			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	90461	KW		KX	2113			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3771	LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		IL		LM				
	TOTAL III				LN	565808	LO		LP	5402			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	318850	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	608	1U		1V	214				
TOTAL IV				LQ	319458	LR		LS	214				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	885267	ØH		ØJ	5617			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	31944	IZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	287496	MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	155424	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	92575	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	3771	MU			
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	571211	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IOØ		ØX		ØY	318850	ØZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	823	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	319673	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	890884	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL Mantalex		31122019		Néant ☐ *									
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH					
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM	64823	PN	16052	PO		PQ	80875				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	100893	QA	17929	QB		QC	118823				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	41166	QE	9378	QF		QG	50545				
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3771	QM		QN		QO	3771				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
TOTAL III		QU	210655	QV	43360	QW		QX	254016				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	210655	ØP	43360	ØQ		ØR	254016				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres			Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL Mantalex		31122019		Néant ☒ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL Mantalex		31122019		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	A 1 an au plus 2		
	Prêts (1) (2)	UP	UR	A plus d'un an 3		
	Autres immobilisations financières	UT	UV			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	24696	24696		
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3373	3373	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2290	2290		
	Charges constatées d'avance	VS	924	924		
	TOTAUX		VT	32107	VU	32107
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		A 1 an au plus 2		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		A plus de 5 ans 4		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	155394	30963	124431	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5000	5000		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	20790	20790		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	543	543		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	190	190		
Groupe et associés (2)		VI	4200	4200		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	752	752		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	186871	VZ	62440	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	30539	4200		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL Mantalex		Exercice N clos à 13/11/2019						
Formulaire déposé au 1 ^{er} de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐								
I. RÉINTÉGRATIONS								
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA					
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB					
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	XX					
	Amendes et pénalités	WJ	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)		I7					
	Quote-part	WV	L7	K7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						
		{ - imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ Plus-values nettes à court terme						
		{ Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU	SW					
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			Y3					
TOTAL I			WR					
II. DÉDUCTIONS			WS					
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			18315					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *			WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)			WU					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV					
		- imposées au taux de 0 %	WH					
		- imposées au taux de 19 %	WP					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW					
		- imputées sur les déficits antérieurs	XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts	(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	1353	XA	25707	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			ZX					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *			ZY					
Majoration d'amortissement *			XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
		ZFU - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
		Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y2	0				
III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	44022			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{	Bénéfice (I moins II)	XI			
			{	Déficit (II moins I)	XJ	44022		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL			
RÉSULTAT FISCAL			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	44022		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL Mantalex		31122019		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	323743
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6	323743
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	44022
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	367766
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
			ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	Imputations	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PRODUITS A RECEVOIR
CHARGES A PAYER

 Désignation de l'entreprise : **SARL Mantalex**

 Exercice N clos le : **31122019** Annexe 2058 B - Cadre II

	MONTANT A L'OUVERTURE		12924			
	MONTANT UTILISÉ		12924			
	MONTANT RÉSIDUEL					
	MONTANT COMPTABILISÉ		13652			
	MONTANT A LA CLÔTURE		13652			
PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ		POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
	CONGÉS A PAYER			CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
		Congés provisionnés				
		Charges sociales provisionnées				
		Charges fiscales provisionnées				
		SOUS-TOTAL				
	INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés	73	73		
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
		Associés				
53439		Banques et val.mob.de placement				
		Concours bancaires courants				
		RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir	13578	13578		
3259		RRR à accorder, fact.et avoirs à établir				
		Participation des salariés				
		Personnel				
		Sécurité sociale				
		Etat				
		Produits et charges externes diverses				
56698		TOTAL	13652	13652		

**BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	



PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : **SARL Mantalex**

Exercice N clos le : 31122019

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

DETAILED REINTEGRATIONS AND DEDUCTIONS			
REINTEGRATIONS		DEDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	



Désignation de l'entreprise : SARL Mantalex										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales – Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1385		Dividendes		ZD	1385				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE					
					Report à nouveau		ZF					
	TOTAL I	ØF	1385		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG					
										TOTAL II	ZH	1385
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT	86		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 66093								XQ	67446		
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU	1600		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	11163		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	30860		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	111157		
	IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	652	
– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	7755			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	8408			
TVA	– Montant de la TVA collectée								YY	20344		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	13821		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *								ØB			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%		
	– Numéro de centre agréé * XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC							
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL Mantaalex Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
20						
21	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)					
22	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)					
23	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					

(A) (B) (C)
(Ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL Mantalex		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{re} et 1 ^{ère} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4				
	différente (art. 39 quaterdecies N-5				
	1 ^{re} et 1 ^{ère} quater du CGI) N-6				
	(à préciser) au titre de : N-7				
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL Mantalex**Néant ☒ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^②.Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ^③.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^④.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. (7) = (2) + (3) + (4) - (5) - (6)
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

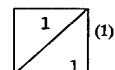
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL Mantalex					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SARL Mantalex		Néant	☒ *
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 1 9		et clos le: 3 1 1 2 2 0 1 9	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET

52208027400015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL Mantalex

ADRESSE (voie) Les Isles

CODE POSTAL 14110

VILLE PROUSSY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique Goudier Prénom(s) Michel
 Nom marital % de détention 96,00 Nb de parts ou actions 9600
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie Les Isles
 Code Postal 14110 Commune PROUSSY Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 2 2 0 8 0 2 7 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL Mantalex

ADRESSE (voie) Les Isles

CODE POSTAL 14110

VILLE PROUSSY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	Sphinx Résidences	N° SIREN (si société établie en France)	4 8 0 0 4 1 2 8 4	% de détention	82,00
Adresse :	N° 26	Voie	Avenue Maréchal Montgomery	Code Postal	14000	Commune	CAEN
						Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SARL MANTALEX
S.A.R.L. au capital de 1 000 000 €
SIEGE SOCIAL : LES ISLES
14110 PROUSSY
R.C.S. CAEN – 522 080 274

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à - 18 315 € au compte « Autres Réserves » qui se trouve ainsi porté 134 988 €.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale des associés du 27 juin 2020.

*Certifié conforme
Le 29 Juin 2020*

Le Gérant
SARL MANTALEX

1, les Isles - Proussy
14110 CONDÉ EN NORMANDIE
RCS N° 522 080 274



SARL MANTALEX

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 000 €
Siège social : Les Isles – 14110 PROUSSY
R.C.S. CAEN 522080274

RAPPORT DE GESTION DU GERANT **POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 27 JUIN 2020**

Chers Associés,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RESULTAT ET BILAN COMPARE

Pour situer l'activité de la société, au cours de l'exercice écoulé, nous vous informons tout d'abord que le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 138 837 € pour 2019.

La comparaison avec les exercices précédents s'établit comme suit :

	<u>Exercice</u> <u>2019</u>	<u>Exercice</u> <u>2018</u>	<u>Exercice</u> <u>2017</u>	<u>Exercice</u> <u>2016</u>
C.A. net H.T	138 837 €	138 360 €	134 723 €	112 932 €
Résultat d'exploitation	- 51 591 €	- 55 892 €	- 70 245 €	- 78 680 €
Balance des charges et produits financiers	33 275 €	57 277 €	77 341 €	52 256 €
Résultat net	-18 315 €	1 385 €	3 230 €	-26 523 €
Les amortissements se sont élevés à	43 360 €	45 576 €	45 114 €	44 357 €

ÉVÈNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

Le CA de notre société est resté stable au cours de l'exercice.

Le résultat d'exploitation s'est légèrement amélioré mais reste négatif. Les amortissements sont stables ainsi que la masse salariale. Le résultat net apparaît négatif en raison de la baisse sensible des résultats financiers et de participations de la filiale Sphinx Résidences. La trésorerie reste positive légèrement inférieure à la situation du 31 décembre 2018 et l'endettement diminue.

Au cours de l'année 2019, MANTALEX Sarl au travers de son gérant, Michel Goudier a accompagné sa filiale dans divers domaines et notamment :

- poursuite de la mise en place du renouvellement des baux commerciaux établis entre SPHINX Résidences et les propriétaires investisseurs en suivant les nouvelles dispositions de la Loi Pinel et ses décrets.
- Mise à jour des moyens de communication (site Internet, référencement, campagne publicitaires novatrices) pour être plus lisible sur Internet tant en matière de séjours courts que de longs séjours. Cette démarche initiée par Mantalex Sarl est en fin de réalisation et a déjà montré ses effets à la rentrée universitaire de septembre dernier.



- Le projet de résidence service « dédiée » concernant une des activités « phare » de l'agglomération caennaise a été mis en attente en raison du retard pris par la « collectivité » et des « réflexions » en cours menées par cette collectivité sur la manière de mettre en œuvre son projet. Restant très attentif à l'évolution de ses réflexions de la « collectivité décideur », les contacts entrepris et « retours » restant favorables en l'état avec la tendance par cette collectivité de confier à Sphinx Résidences la gestion de cette « résidence services dédiée ».

AFFECTATION DES RESULTATS ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément à la législation en vigueur et à nos statuts, nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à – 18 315 € au compte « Autres Réserves » . Le solde du compte s'élève maintenant à + 134 988 €.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 227-10 DU CODE DU COMMERCE

Aucune nouvelle convention dite spéciale au titre de l'article L227.10 du Code du Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2019. Il conviendra cependant, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes et avant le 30 juin 2020 de statuer sur le renouvellement ou non du bail commercial des locaux mis à disposition par Monsieur et Madame Goudier à notre société ce bail venant à échéance au 31/12/2020.

DELAIS DE PAIEMENT

Au 31 décembre 2019, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 20 790 euros et était constitué de :

- 100 % de factures payables à moins de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

A la même date, ce solde ne comprenait pas de dettes échues significatives.

Les délais de paiement clients sont de 15 jours après émission de la facture.

D'autre part, il convient de rappeler que les dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2018 s'élevaient à 36247 € et étaient constituées de 100 % de factures payables à moins de 30 jours à compter de la date d'émission de facture.

Nous allons maintenant vous présenter les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Votre gérant vous invitera donc à l'issue de ces commentaires, à approuver et adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Gérant
Mr GOUDIER

